

André Jean-Faure (1887-1972) et l'inspection des centres de séjour surveillés¹

Le parcours d'André Jean-Faure

Après des études de droit et sciences économiques à Bordeaux et de lettres à Paris, il commence sa carrière comme maître auxiliaire d'italien à Cognac (1906), et la poursuit comme avocat à la cour d'appel de Bordeaux (1910-1914). Il soutient une thèse de sciences politiques et économiques en 1913². Il embrasse la carrière préfectorale en 1914, exerçant comme sous-préfet dans quatre arrondissements du Sud-Ouest, puis comme préfet à partir de 1937 (Ardèche, Haute-Loire). Sa longévité dans ses postes successifs de sous-préfet lui permet de soutenir une thèse de lettres en Sorbonne, en 1935. En septembre 1941, quelques semaines après sa prise de fonction au Puy-en-Velay, il est mis à la disposition du secrétaire général de la police au ministère de l'Intérieur, chargé des fonctions d'inspecteur général des camps.

Sa nomination comme préfet de la région de Limoges et de la Haute-Vienne, en avril 1943, procède de la volonté de sa hiérarchie de l'éloigner de l'inspection générale, sa conception de sa mission ne s'accommodant pas des évolutions du régime sous la pression de l'occupant.

Doté d'une formation à la fois brillante (double doctorat) et polyvalente à connotation humaniste (politique, économique et littéraire), André Jean Faure témoigne dans les différents postes qu'il occupe sous Vichy :

- d'indiscutables compétences d'administrateur,
- du souci de respecter et faire respecter le droit et la légalité,
- de considération pour la personne humaine qui le conduit : à s'appuyer, dans les camps, sur les œuvres caritatives en leur laissant le champ libre quand l'État ne peut plus intervenir directement (le glissement se fait en 1942) ; ou encore, à Nancy, à protester systématiquement contre les rafles (quelles que soient les victimes)³ et les exactions de la société d'exploitation Ostland⁴.

Pétainiste convaincu sans aucun doute, préoccupé par la continuité de l'administration française malgré (plutôt que contre) un régime d'occupation de plus en plus intrusif, il évite l'écueil d'une collaboration active avec l'occupant et la fréquentation des milieux de collaborateurs.

¹ Hélène SAY, texte de la communication à la journée d'études organisée aux Archives nationales, le 30 septembre 2015. Les éléments biographiques ont été pour l'essentiel recueillis dans Bargeton René, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870 – mai 1982*, Paris, 1994, p. 232, avec des rectificatifs apportés par la consultation de ses trois dossiers de carrière (AN, F^{1b}/I/938, 952, 1085). Une chronologie des principaux éléments de la vie d'André Jean-Faure figure en annexe.

² Thèse publiée : Faure André, *Giammaria Ortes, économiste vénitien, 1713-1790*, Bordeaux, 1916, 254 p.

³ J.-C. Magrinelli a relevé l'infléchissement d'attitude après le départ du préfet Schmidt, qui ne saisissait pas les autorités allemandes quand les rafles ou exactions concernaient des ressortissants étrangers ou des communistes, par exemple.

⁴ Feuilloley Paul, *Une randonnée préfectorale*, Paris, 1989, p. 11. P. Feuilloley (1916 - 2014) arrive à Nancy le 1^{er} décembre 1943, comme conseiller au cabinet du préfet : « C'est à Nancy que je vois un préfet pour la première fois. Il me reçoit trois minutes, le temps de me serrer la main et de me souhaiter bonne chance. Je n'ai pas revu André Jean-Faure, préfet de la région, mais ce qui m'a frappé, c'est sa belle chaîne de montre en or sur son gilet de velours (...). Heureusement, le chef de cabinet me prend sous sa protection. Le sujet du moment porte sur la question Ostland dans la région. Il s'agit de terres d'exploitation lorraines à l'état d'abandon par suite de l'absence de leurs propriétaires, prisonniers ou évacués. La société Ostland, par ses agissements, opère à leur égard une véritable spoliation qui provoque des interventions répétées de la part du préfet ».

Le rapport sur les centres de séjour surveillé de 1943

Il est commandé par le ministre des Affaires étrangères, à la suite d'une campagne menée dans la presse étrangère anglo-saxonne contre les conditions de vie dans les camps.

Le rapport s'articule en plusieurs grandes parties :

- le contexte administratif ;
- un dossier par centre, zone par zone (zone libre, zone occupée, Afrique du Nord), appuyé sur les rapports remis au ministère de l'Intérieur jusqu'au départ de Jean Faure (avril 1943)⁵ et illustré d'un plan du site et de photographies, chaque centre étant présenté selon un plan identique (organisation matérielle, organisation sanitaire et hygiène, organisation sociale) ;
- les annexes avec les textes de référence (réglementation et correspondance, etc.) concernant l'organisation sous l'administration de la Guerre, la réorganisation sous le contrôle du département de l'Intérieur, le rôle de l'inspection générale à la fois dans le ravitaillement, les œuvres d'assistance et « la politique de libération des internés et (dans) la limitation nécessaire de l'importance des camps » ; enfin une conclusion.

Les rapports d'inspection initiaux étaient destinés à orienter la stratégie et la méthode de gestion des camps ; ils aspiraient de ce fait à une forme d'objectivité. Le rapport de 1943, conçu comme outil de communication ou de médiation, s'inscrit en point d'orgue de la campagne des visites de contrôle destinées à mettre en exergue les améliorations apportées dans chaque camp depuis la création de l'inspection générale. Au moment où la répression se durcit, ce bilan doit servir à justifier par ses résultats une politique désormais abandonnée, avec en filigrane le pressentiment que la défense d'une forme d'action pourrait bientôt permettre aussi à ceux qui l'ont menée de se défendre personnellement.

" Tout cela [l'action à l'inspection générale des camps] est longuement exposé dans un travail fort important qui me fut demandé par les Affaires étrangères pour démontrer que la France a bien su réparer des erreurs momentanées et demeurer digne de ces traditions humanitaires. Au long de ce travail - dont trois exemplaires ont été déposés aux Archives départementales de Nancy - j'ai précisé les abus, les réactions et les erreurs qui ont été redressés. Des documents officiels reproduits in-extenso dans les annexes, avec références exactes, justifient l'effort tenté et, je puis dire réussi dans l'organisation matérielle, sanitaire et morale des camps et pour provoquer ou activer les libérations individuelles ou collectives des internés. Des documents photographiques sont encartés pour chaque camp. Vous verrez dans ce travail toutes les atténuations apportées aux décisions impératives des Allemands pour les déportations des israélites internés.

Vous y verrez enfin les jugements des associations de bienfaisance françaises ou étrangères ; catholiques, protestantes ou juives, les appréciations des dirigeants les plus qualifiés de la Croix-Rouge internationale et des Affaires étrangères"⁶.

Des trois exemplaires du rapport de l'été 1943 laissés à Nancy, dont André Jean Faure fait état dans son mémoire du 12 novembre 1944⁷, un seul est entré aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle, sans que son entrée ait été enregistrée à l'époque – donc dans des conditions indéterminées, entre 1945 et 1976. Avec d'autres lots de documents couvrant les

⁵ Arch. nat., F/7/15093-15111. Le bilan d'André Jean Faure n'inclut aucun camp d'internement administratif (Évaux-les-Bains, Vals-les-Bains) mais seulement les centres de séjour surveillé. Le camp d'Évaux sera l'objet d'une visite d'inspection après son départ de l'inspection générale.

⁶ Arch. nat., F/1bI/1085 (dossier d'André Jean Faure), extrait d'un mémoire manuscrit rédigé le 12 novembre 1944 (5 jours avant qu'il soit suspendu de ses fonctions). Cet extrait est introduit très explicitement par une référence à l'examen des dossiers des fonctionnaires, et apporte ainsi : « quelques précisions sur les diverses étapes de ma carrière au moment où il va être sans doute procédé à l'examen des dossiers des fonctionnaires de l'administration préfectorale. »

⁷ *Ut supra*, note 7.

années 1939-1960, versés par le cabinet du préfet séparément, il a constitué un versement factice auquel la cote de fantaisie CAB fut attribuée⁸.

Un certain nombre d'articles concernant la répression sous l'Occupation, le bordereau fut épluché par Mme Peggy Frankston, lorsqu'elle vint travailler aux archives départementales, en 2004, afin de repérer les documents à microfilmer pour le Mémorial de l'Holocauste à Washington ; c'est elle qui a révélé l'existence du rapport de 1943.

⁸ Retraité, le versement porte désormais la cote 100 W, et le rapport Jean Faure, initialement coté CAB 133, la cote 100 W 127.

Annexe

Formation et parcours professionnel d'André Jean Faure

1887, 28 décembre	Naissance de Jean Jacques Marie André FAURE à Saint-Médard-de-Mussidan (Dordogne)	
	Faculté de droit de Bordeaux et faculté des lettres de Paris (Sorbonne)	
1906 1910-1914	Maître auxiliaire d'italien à Cognac Avocat à Bordeaux	1913 : doctorat de sciences politiques et économiques
1914 1918 1919 1929	Sous-préfet de La Réole Sous-préfet de Bazas, par intérim Secrétaire général de la Charente Sous-préfet de Cognac	1935 : doctorat ès lettres
1937	Préfet de l'Ardèche	1938 : chevalier de la Légion d'honneur
1941, 15 janvier/ 21 février	Préfet de la Haute-Loire	
1941, 16/26 juin	Hors cadre, à la disposition du secrétaire général de la police au ministère de l'Intérieur	
1941, 18/19 septembre	Chargé des fonctions d'inspecteur des camps d'internement	
1943, 7/13 avril	Préfet de la région de Limoges et de la Haute-Vienne	
1943, 29 juillet / 16 août	Préfet de la région de Nancy et de Meurthe-et-Moselle.	1944, 14 mars : décret de nomination comme préfet hors classe, sans mutation
1944, 17 novembre	Suspendu de ses fonctions avec effet rétroactif au 24 août.	
1944, 19 décembre	Disponibilité sans traitement avec effet rétroactif au 1 ^{er} décembre.	Âge : 57 ans
1945, 3 juillet	Révocation sans pension, avec effet rétroactif au 1 ^{er} juin	
1947, 1 ^{er} septembre	Octroi d'une pension, avec effet rétroactif au 1 ^{er} juin 1945.	
1949		Mariage avec Janine Alexandrine Julie Lambert
1950, 18 mars	Retraite d'office à compter du 3 juillet 1945.	
1972, 22 octobre	Décès	